



Comité Régional de Tir à l'Arc Provence Alpes Côte d'Azur



Guide des Formations 2020

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

Sommaire

Assistant Entraîneur	Erreur ! Signet non défini.
ENTRAÎNEUR FEDERAL	4
FORMATION CONTINUE.....	5
MODULES COMPLEMENTAIRE	5
C.Q.P. « Animateur tir à l'arc ».....	7
C.Q.P. « Technicien Sportif »	8
FORMATION ARBITRE	9
ORGANISATION DES FORMATIONS 2020	10
RENSEIGNEMENTS	11
LABELISATION	13



Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

Vous souhaitez structurer l'encadrement au sein de votre association :

- Il y a dans votre club, des adhérents motivés et souhaitant s'investir auprès des archers débutants ou confirmés
- Vous avez des entraîneurs diplômés souhaitant réactualiser leurs connaissances afin d'être toujours plus efficace

Le Comité Régional PACA de tir à l'arc vous propose plusieurs formations en accord avec la réforme des diplômes fédéraux initiés par la FFTA :

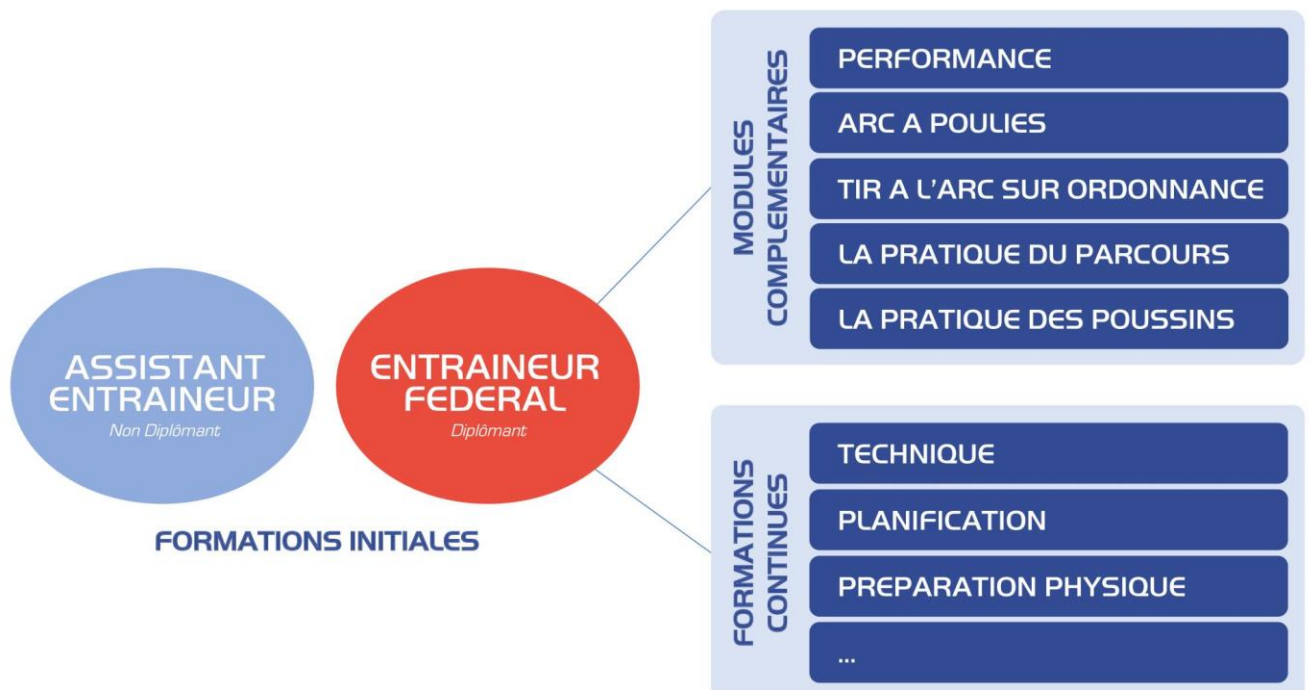
- Formation Assistant Entraîneur
- Le diplôme d'Entraîneur Fédéral
- Les Modules Complémentaires
- La formation continue
- Le Certificat de Qualification Professionnelle

Schéma des Formations Fédérales

Assistant Entraîneur : formation non-diplômante sur l'accompagnement et soutien à l'équipe d'encadrement.

Entraîneur Fédéral : objectif de développer les compétences à l'enseignement du tir à l'arc. Il prend en charge un public de débutants. Il structure son intervention de façon à ce que les licenciés progressent dans leur pratique. Il a vocation également à entraîner des archers compétiteurs et les amener à atteindre leurs objectifs compétitifs.

Les modules complémentaires : ils constituent une offre supplémentaire de formation continue. Les thématiques sont déterminées par la fédération. L'objectif étant de transmettre des compétences dans les domaines spécifiques



Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

ASSISTANT ENTRAINEUR

L'assistant entraîneur, intervient dans les clubs affiliés à la FFTA au sein de l'équipe technique du club, (BEES, DE ou DESJEPS et/ou d'Entraîneur Fédéral). A ce titre, sous l'autorité des dirigeants du club et sous la responsabilité pédagogique des cadres diplômés fédéraux ou d'état, l'assistant exerce les activités suivantes :

- Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif.
- Gérer le matériel d'initiation mis à la disposition des débutants.
- Participer à l'animation de la vie du club.
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.
- Assiste l'entraîneur responsable de la séance

1) But :

Seconder l'équipe d'entraîneur dans son activité d'encadrement

Acquérir des connaissances et développer des compétences en vue de préparer la formation Entraîneur 1

2) Contenus :

- ACCUEIL : Il est en mesure d'accueillir, de renseigner et guider les nouveaux licenciés au sein de la structure.
- MATERIEL : il s'assure de la mise à disposition d'un matériel adapté et en état de fonctionner.
- SECURITE : il veille au bon déroulement des séances au sein de son club.
- ASSISTE : Il relaye les premières consignes techniques de l'entraîneur référent auprès des archers débutants

3) Conditions d'entrée en formation :

- Être licencié actif à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir 14 ans minimum à la date de la formation
- Fournir un projet de club situant et justifiant la formation du candidat

4) Le prix de cette formation :

30€ pour les 3 journées de formation

Cette formation n'est pas sanctionnée par un examen, un certificat de participation sera délivré

5) Inscription :

Via l'espace licencié sur le site de la F.F.T.A : Avant le début de la formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent.

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

ENTRAÎNEUR FEDERAL

Au sein de l'équipe technique du club (BEES et/ou cadres fédéraux), le titulaire du diplôme d'Entraîneur Fédéral contribue à la formation initiale des archers dans les clubs affiliés à la FFTA. Il intervient auprès des archers du début de l'apprentissage ainsi que sur la pratique compétitive.

1) Conditions d'entrée en formation et pour passer l'examen :

- Etre licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Justifier d'un vécu dans le milieu fédéral en figurant ou en ayant figuré sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas suivants :

		Classique	Poulies	' BB
Salle	H	500	540	450
	F	475	520	425
FITA - 70m	H	520	625	/
	F	500	600	
Campagne	H	280	350	260
	F	250	330	240
3D av 01/09/2016	H	/	680	510
	F		640	490
3D av 01/09/2016		Arc Traditionnel	Sans Viseur (BB – Arc Nu)	Tir Libre
	H	240	306	408
	F	210	294	384



- Fournir au comité la convention de stage co-signée par le Président de Club et le stagiaire.
- Fournir un projet de club situant et justifiant la formation du candidat
- Avoir 16 ans minimum à la date de l'examen
- Justifier d'une participation complète à la formation

2) Le prix de cette formation

- Coût à la charge du stagiaire : **130 €**
- Les frais de déplacements, hébergements, restauration sont à la charge du stagiaire.



Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

FORMATION CONTINUE

A destination des entraîneurs diplômés afin d'améliorer et/ou maintenir leur niveau de connaissance et compétence en lien avec les directives fédérales.

Ces formations permettent d'être déclarées comme entraîneur « actif » auprès de la F.F.T.A avec tout ce que cela implique : accès terrain lors des compétitions, labellisation, subventions ...

A) Modalités

Plusieurs possibilités :

- Les stages sportifs (C.D ou Comité Régional) : les entraîneurs dont les clubs prennent part aux stages sur l'ensemble de la saison et qui accompagneront leurs archers lors des stages valideront automatiquement leur formation continue
- Les formations continues proposées par le Comité Régional (spécifique, module Poussin...)
- Suivi club : en fixant un rdv avec un cadre de l'E.T.R pour un suivi lors d'une séance d'entraînement.

B) Le prix de cette formation

- Stage : Les frais de déplacements, hébergements, restauration sont à la charge du stagiaire.
- Modules : Dans le cas d'une participation à une session de formation continue le tarif dépend de la thématique et de la durée de la formation.
- Suivi : Dans le cas d'un suivi club : 100€ + frais de déplacement du cadre

MODULES COMPLEMENTAIRE

Les modules complémentaires ont pour objectifs de développer les connaissances et compétences des diplômés Entraîneurs 1, 2 et Entraîneurs Fédéraux dans des domaines qui ne sont pas abordés en formation initiale.

A ce titre, cette formation prend la forme d'un apport théorique suivi d'une mise en situation pratique.

Le suivi de cette formation permet à l'entraîneur de prolonger son statut «actif» pendant une durée de 3 ans.

Thématique	Durée minimum de formation	Compétences développées	Organisation	Tarif
Les poussins	7h	Appréhender les spécificités du public poussin pour être capable de l'encadrer avec efficacité	Régionale	10€
L'arc à poulies	14h	Réglage d'arc – Initiation – Entraînement	Régionale	
Le parcours	14h	Appréhender les spécificités du tir de parcours pour pouvoir l'enseigner	Régionale	
Le sport sur ordonnance	A définir en accord avec le CNOSF	Encadrer en club un public atteint d'une pathologie de longue durée	Nationale	
La performance*	21h	Préparer les archers à atteindre leurs objectifs compétitifs (en particulier en tir olympique)	Nationale	

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

Les entraîneurs devant effectuer une formation continue en 2020

Nom & Prénom	Nom Structure
FAVIER ROBERT	LES ARCHERS DES TROIS LUCS
JANES PATRICK	1ERE CTA DE CARNOUX
SIMONDI MARC	ARCHERS DU ROY RENE
MARTIN NOEL	1ERE CTA LA CIOTAT
SCHLEGEL QUENTIN	ARCHERS PHOCEENS
BODARD PHILIPPE	CIE D'ARC PELISSANNE
LESPRIT PATRICK	NATURE EN CIBLE
MOUSSION LIONEL	LES ARCHERS PENNOIS
PIGNOLY JEROME	LES ARCHERS DE GEMENOS
JUNG JEAN PIERRE	ISTRES SPORT TIR A L'ARC
CAZALS JACQUELINE	1ERE CIE D'ARC MARIGNANE
CUINE STEPHAN	ARCHERS MANOSQUINS
ORIOU ANNE-CLAIRE	LES ARCHERS SAINT MARTINOIS
VERGE JOAQUIM	ARCHERS DES PRINCES
CAILLOL ALAIN	ARCHERS DES PRINCES
KORCHIA ANNIE	1ERE CIE D'ARC MARIGNANE
MARTEL FABIEN	ARCHERS MANOSQUINS
TERSO MICHEL	ARCHERS PHOCEENS
SAUNIER MARTINE	LES ARCHERS DU SOLEIL
DESVERNOIS ERIC	LES ARCHERS SALONNAIS - LA BARBEN
FAVOREL GUY	LES ARCHERS LORGUAIS
ROBERT LESLIE	LES ARCHERS DES SIX LANCES
CAILLARD JEREMY	CIE D'ARC CANNES-MANDELIEU
TURKEL BRUNO	LES ARCHERS DE GEMENOS
VIENS ALBAN	LES ARCHERS DES TROIS LUCS
DESORT JEANPIERRE	LES ARCHERS EMBRUNAIS
ALLEGRIINI ELISABETH	CIE DES ARCHERS DU PARC
STORTO DENIS	CIE D'ARC CANNES-MANDELIEU

Journées à Thème

Certains Comités Départementaux proposent des formations d'archers, notamment sur le réglage du matériel. Ces formations sont ouvertes à tous les licenciés de la région, leur organisation est définie par chaque CD aussi nous vous invitons à vous rapprocher d'eux pour en connaître les modalités.

Comité Départemental	Site web
04 Alpes de Haute Provence	http://www.cd-04.org
05 Hautes Alpes	
06 Alpes Maritimes	http://cdarc06.fr
13 Bouches du Rhône	http://www.arc-cd13.fr
83 Var	http://www.cdarc83.com
84 Vaucluse	http://www.tirarcvaucluse.com

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

C.Q.P. « Animateur tir à l'arc »

Le titulaire du CQP (contrat de Qualification Professionnelle) pourra travailler jusqu'à 500 heures dans deux secteurs d'activités et pendant des périodes précises (du début des vacances de printemps jusqu'à la fin des vacances d'été) : dans le **secteur socio-éducatif** (ACCEM : Accueil Collectif à Caractère Éducatif des Mineurs) et les **structures de tourisme** (camping, station de montagne, station balnéaire, etc. pendant les vacances)

L'encadrement des séances d'animation Tir à l'Arc dans les accueils collectifs à caractère éducatif des mineurs (ACCEM) a changé.

A ce jour, peuvent encadrer dans ces centres de vacances **contre rémunération** ou **volontairement** :

- Les titulaires d'un Brevet ou d'un Diplôme d'Etat Tir à l'Arc
- Les titulaires du CQP Animateur Tir à l'Arc (dans la limite des places disponibles)
- Les fonctionnaires exerçant dans le cadre des missions confiées dans leurs fonctions.

A) Conditions d'entrée :

- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Populaire Niveau 1) ou de l'AFPS
- Etre dans sa 18^{ème} année

B) Modalités

Pour obtenir ce CQP, nous proposons une formation de 120 heures (dont 80h en centre et 40h en situation professionnelle) pour les personnes souhaitant une formation initiale (non pratiquant **ET** sans expérience d'encadrement). La formation est organisée en centre de formation pour 80 heures sous forme de deux semaines de formation et un stage en situation professionnelle de 40 heures sera exigé pour se présenter à l'examen.

Un allègement de formation est prévu pour les personnes ayant déjà un diplôme de niveau IV dans le champ du sport, un diplôme de haut niveau de performance, un diplôme fédéral ou une expérience professionnelle validée par une carte professionnelle. Mais dans tous les cas, l'examen final reste obligatoire.

Contenu de la formation (4 blocs de compétences)

- Bloc 1 : Accueil des publics avant, pendant et après la séance
- Bloc 2 : Encadrement de séance d'animation Tir à l'Arc
- Bloc 3 : Développement de projet Tir à l'Arc au sein de la structure
- Bloc 4 : Assurer une pratique sécurisée

Formation allégée de 40h (dans le cas de l'allègement)

Formation de 80h (Si vous ne bénéficiez pas de l'allègement, vous devez suivre 2 semaines de formation)

C) Le prix de cette formation

- Coût à la charge du stagiaire : **620 € pour 1 semaine, 1120€ pour 2 semaines**
- Les frais de déplacements, hébergements, restauration sont à la charge du stagiaire.

Cette formation étant coûteuse et conséquente, elle ne sera organisée que sous réserve d'un nombre minimum de candidats et sera limité à 30 places.



Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

C.Q.P. « Technicien Sportif »

Le titulaire du CQP Technicien Sportif de tir à l'arc a pour vocation d'encadrer et entrainer en autonomie des séances collectives et individuelles de tir à l'arc jusqu'au niveau national, dans la limite de 12 pratiquants.

Le titulaire du CQP Technicien Sportif exerce son activité en toute autonomie, toute l'année, sous la responsabilité de son employeur, jusqu'à 360 heures maximum à l'année et auprès d'archers compétiteurs

B) Accès à la formation

Pour accéder à la formation, le candidat doit :

- Avoir 18 ans
- Posséder le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Être diplômé Entraîneur 1
- Avoir un niveau minimum de performance en tir olympique

	Arc Classique	Arc
Hommes	520	
Femmes	500	

B) Modalités

La formation est composée de 4 modules de 40 heures :

- **Module 1** : mis en œuvre au sein du comité régional de tir à l'arc en septembre et décembre (les titulaires du diplôme E2 en sont dispensés)
- **Module 2 et 4** : mis en œuvre au niveau national en mai et juin (CTSARC de Chennevières sur Marne)
- **Module 3** : Immersion dans une structure nationale (Pôle France ou Pôle France)

C) Coûts et financements

Cette formation professionnelle, inscrite au Répertoire des formations, peut être financée de différentes manières :

- En tant que salarié, vous pouvez bénéficier d'aides directement de l'OPCA auquel cotise votre employeur
- En tant que demandeur d'emploi, les frais de formation peuvent être pris en charge par Pôle Emploi.
- Pour toute information, contactez le département formation de la FFTA.
- **Vous êtes entraîneur** (coût de formation) : 1464€
- **Vous êtes entraineur** (coût de formation) : 1098€

Cette formation est gratuite et conséquente, elle ne sera organisée que sous réserve d'un nombre minimum de candidats. Le nombre de places sera limité à 30 places.



Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

FORMATION ARBITRE

Etre arbitre, c'est une vocation. Cette fonction inspire le respect. Sans arbitre, il ne peut y avoir de compétitions ...

Les arbitres acceptent :

- De recevoir une formation spécifique comprenant l'étude des règlements
- De passer un examen écrit
- De maintenir leurs connaissances à jour
- De consacrer de nombreux week-end dans l'année pour assurer leur charge

Afin de répondre aux besoins en matière d'arbitrage, la filière de formation d'arbitre est structurée de la manière suivante :

- Arbitre Jeune (à partir de 14 ans avec 2 ans de licence)
- Arbitre Fédéral
- Arbitre Formateur
- Arbitre International



Les Ligues désignent les **Président de Commission Régionale des Arbitres** (PCRA ou Arbitre de Ligue) qui coordonnent les activités des arbitres au plan régional en relation avec la CNA.

Si vous êtes intéressés par la fonction d'arbitre, n'hésitez pas à le contacter.

A) Conditions d'accès :

- Arbitre Jeune : à partir de 14 ans
- Arbitre fédéral : avoir atteint la majorité le jour de l'examen.
- Le candidat doit avoir une ancienneté minimum de 24 mois de licence et une pratique en compétition le jour où il fait acte de candidature à une formation d'arbitre.
- Ne pas avoir subi de sanction fédérale au cours des cinq dernières années
- Inscription : faire acte de candidature au P.C.R.A par l'intermédiaire du président de club

B) Modalités :

La formation comprend l'étude des règlements et se fait à la fois en stages théoriques (journées de formation) et en stage pratique lors de mise en situation et sur des compétitions officielles de la région.

- Inscription : faire acte de candidature au P.C.R.A par l'intermédiaire du président de club.

C) Le prix de cette formation :

Les frais de déplacements, hébergements, restauration sont à la charge du stagiaire.

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

ORGANISATION DES FORMATIONS 2020

A) Assistant Entraîneur

Date limite d'inscription : 1 janvier 2020

- 3 journées de formation :

Journée 1	Journée 2	Journée 3
11 janvier	12 janvier	02 février
Au sein des clubs de la région (lieu à définir selon le club des candidats)		

- Prévoir : matériel de tir (arc d'initiation avec viseur), une tenue de sport, élastique, de quoi prendre des notes

B) Entraîneur Fédéral

Date limite d'inscription : 1 janvier 2020

- 4 weekends de formation :

Journée : préformation	WE 1	WE 2	WE 3	WE 4	Pratique Entraînement	Pratique en Compétition	Accompagnement
12/01/20	25/01/20 26/01/20	28/03/20 29/03/20	19/09/20 20/09/20	05/12/20 06/12/20	1 stage	Selon calendrier	Stages
f.o.a.d	Au sein des clubs de la région (Lieu à définir selon le club des candidats)					(T.R.J / D.R /C.R)	

- Le candidat s'engage à suivre des archers de son club sur des compétitions T.A.E labélisées région PACA (T.R.J, D.R ou C.R).
- Le candidat devra participer à au moins un stage organisé par son C.D ou C.R
- Examen : mars 2021 pour permettre au candidat de dérouler et mettre en pratique sa formation.
- Prévoir : matériel de tir (arc d'initiation avec viseur), une tenue de sport, élastique, de quoi prendre des notes

C) Module Complémentaire Poussin

1 journée de formation le dimanche 8 mars 2020 au sein des clubs de la région selon le nombre d'inscrits

Date limite d'inscription : 1 février 2020

- Prévoir : matériel de tir (arc d'initiation avec viseur), une tenue de sport, élastique, de quoi prendre des notes
- La formation s'organise en 2 temps : matinée théorique et après-midi pratique : l'entraîneur devra donc être accompagné de jeunes archers (de 1ère année de licence en poussin ou benjamin 1) l'après-midi (1-2 jeunes / entraîneur)

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

D) Inscriptions :

L'inscription à une session de formation doit être faite par l'archer via son l'espace licencié sur le site de la FFTA

Un tutoriel sur le site du Comité régional Tir à l'arc PACA explique pas à pas les actions à réaliser

RENSEIGNEMENTS

▪ Responsable de la Commission Formation :

Stéphane SOULIER

E-mail : stephane.soulier84@sfr.fr

▪ Commission Arbitres, P.C.R.A :

Michel ALLEGRE

E-mail : pcra.paca@gmail.com

▪ CTR :

Julien ALSBERGHE

E-mail : j.alsberghe@ffta.fr

▪ Autres :

Sites Internet :

Site de la Fédération : www.ffta.fr rubrique Formation – Guide des Formations - Inscriptions

Agence Française de Lutte contre le Dopage : www.afld.fr

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc



FACE AU DOPAGE, LE MEILLEUR CONTRÔLE
C'EST VOUS.



informez-vous sur www.sports.gouv.fr

ECOUTE DOPAGE

N° Vert 0 800 15 2000

Du lundi au vendredi de 10h à 20h.
APPEL GRATUIT ET ANONYME DEPUIS UN POSTE FIXE

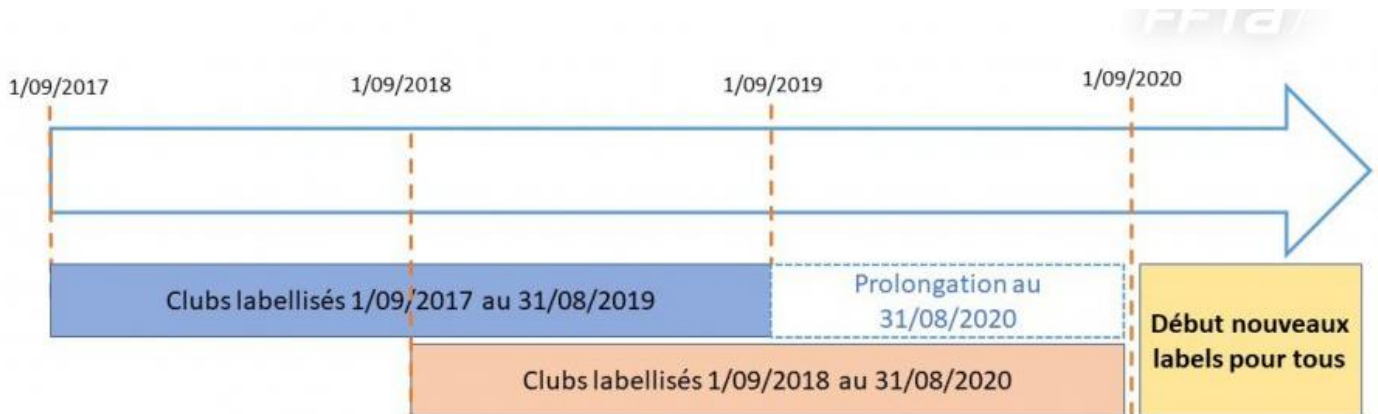
QR code

Accédez directement
au site depuis votre
téléphone mobile en
flashant ce QR code.



Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

LABELISATION



Du nouveau pour les labels à partir du 1er septembre 2020

Pourquoi changer ?

L'ancien format a aidé les clubs à avancer mais les études statistiques ont montré que ses effets commencent à être moins significatifs. Si nous voulons continuer à progresser, il faut savoir évoluer.

La volonté est notamment :

- De donner plus de lisibilité et plus de cohérence aux labels ;
- De valoriser ce que le club fait et ses spécificités ;
- De relancer l'impact de la labellisation sur la structuration ;
- D'accompagner davantage les clubs.

Les principales évolutions :

- Création de prérequis qui renvoient simplement au respect des statuts (6 licenciés minimum, transmission du compte-rendu d'assemblée générale, participation aux assemblées générales des comités départementaux et régionaux) et au dépôt du projet associatif. Quels que soient son objet ou sa taille, le projet associatif est un incontournable pour le bon fonctionnement et le développement du club.
- Passage de 3 à 4 niveaux de manière à garder un niveau accessible et à valoriser les clubs les plus avancés.
- Diminution du nombre de critères et fin du système de points (pour valider un niveau, le club devra valider tous les critères de celui-ci).
- Création de certifications qui permettront d'identifier et valoriser les domaines d'expertise du club et son implication (Accueil des moins de 10 ans, compétition, parcours, mixité, animation/découverte, Tir à l'arc sur ordonnance, handicap, citoyen).
- La fin du Logiciel Label FFTA : la demande de label sera intégrée dans l'espace du club.
- Création d'un outil pour accompagner le club

Comment un club pourra être labellisé ?

Le club devra effectuer sa demande via son espace club. Il devra valider les critères d'au moins une certification et d'un niveau de couleur. Chaque certification a ses critères distincts. Ils sont identiques pour tous les clubs sans différenciation suivant le niveau de couleur demandé. Chaque niveau de couleur renvoie à des critères concernant les équipements, l'encadrement, la compétition et l'accueil de jeunes.

https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/ffta_-_presentation_labelisation_-_presentation_club.pdf

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

définir un Projet de club : https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/projet_pour_se_developper.pdf

Les Clubs labélisé en P.A.C.A

Club	Label	Fin Label*
AIX EN PROVENCE	Or	2020
ANTIBES	Or	2020
CANNES	Or	2020
CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Or	2020
F.A.N	Or	2020
LA GARDE (ACG)	Or	2020
MARSEILLE 1ère Cie	Or	2020
MARSEILLE 3 Lucs	Or	2020
MARSEILLE Phocéens	Or	2020
MOUANS SARTOUX	Or	2020
PIOLENC	Or	2020
TOULON	Or	2020
VEDENE	Or	2020
BOLLENE	Argent	2020
BRIGNOLES	Argent	2020
CARPENTRAS	Argent	2020
EMBRUN	Argent	2020
ISTRES	Argent	2020
L'ISLE SUR LA SORGUE	Argent	2020
MARIGNANE	Argent	2020
CARCES	Bronze	2020
CAVAILLON	Bronze	2020
FOS SUR MER	Bronze	2020
GEMENOS	Bronze	2020
GONFARON	Bronze	2020
L'ARGENTIERE LA BESSEE	Bronze	2020
LE MUY	Bronze	2020
LORGUES	Bronze	2020
MONTEUX	Bronze	2020
MORIERES Les AVIGNON	Bronze	2020
OLLIOULES	Bronze	2020
PELISSANNE	Bronze	2020
PERTUIS	Bronze	2020
ROBION	Bronze	2020
SAINT RAPHAEL	Bronze	2020
SALON DE PROVENCE	Bronze	2020
SANARY SUR MER	Bronze	2020
ST MARTIN DE CRAU	Bronze	2020
VOLX	Bronze	2020

Référent label PACA : Jacques PETIT JEAN : j.petitjean@ffta.fr

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de Tir à l'Arc

ÉCOLE du TIR à l'ARC FRANÇAIS (E.T.A.F.)



Créée dans l'objectif affiché par la Fédération Française de Tir à l'Arc de former des jeunes archers compétitifs vers le plus haut niveau international, l'École du Tir à l'Arc Français repose sur la reconnaissance de clubs formateurs, à la base du Parcours de l'Excellence Sportive (PES).

Afin d'identifier les clubs proposant des conditions d'accueil, de formation et d'entraînement performantes, trois critères ont été établis :

- Le nombre de jeunes archers en arc classique ayant une pratique compétitive : 6 archers du même club doivent avoir participé à au moins 3 tirs olympique dans la saison.
- Le niveau de performance atteint par l'ensemble de ces 6 archers : 550 points de moyenne chez les garçons et 530 chez les filles
- La durée de fréquentation du club : 3 années de licence dans le même club (s'il ne s'agit pas du club initial).

L'identification des clubs formateurs ne s'appuie donc que sur des critères observables et non sur le fonctionnement interne du club. Néanmoins, il est fortement conseillé aux clubs de baser leur formation et leur entraînement sur la philosophie et la mise en œuvre de la démarche fédérale d'enseignement.

Accompagnement Fédéral des Clubs labellisés ETAF

- Une aide financière pour les TNJ
- Une réunion nationale des clubs ETAF.
- Une étude personnalisée des besoins et stratégie en formation continue
- Un lien avec les équipes ou collectifs nationaux
- L'intégration des entraîneurs reconnus des clubs ETAF au sein de l'Académie des Entraîneurs
- Pour les nouveaux clubs ETAF, un week-end de formation continue des entraîneurs au sein du Pôle France Excellence de l'INSEP.
- Des outils de communication logotés « ETAF »
- Une dotation de matériel d'archerie Win&Win, AVALON et EASTON.

Devenez un club de l'ETAF

Le Projet de Performance Régional (P.P.R) a été proposé dans ce sens et s'appuie sur les clubs de la région mettant en œuvre un projet sportif fort. Si vous êtes intéressé par ce projet ou pour de plus amples informations, contactez le Conseiller Technique Régional : Julien ALSBERGHE -j.alsberghe@ffta.fr

Classement national des clubs formateurs de la région

Place	Localité	Nb archers ETAF	Moyenne	Place 2018	Place 2017	Évolution
1	NI E	8	630	4	2	→
33	TOULON	3	617	NC		→
45	VEDENE	3	571	51	72	→
50	MOUANS SARTOUX	3	567	40	28	→
52	MARSEILLE 1ERE	2	566	72	85	→
58	MARSEILLE PHOCEENS	2	560	56	71	→
67	CANNES MANDELIEU	2	542	27	NC	→
72	AIX EN PROVENCE	1	526	43	NC	→
75	ANTIBES	2	523	87	NC	→
96	SANARY	0	495	NC		→
97	ROQUEBRUNE S/ARGENS CIE	1	494	NC		→
102	MARIGNANE	0	483	67	59	→